

Sujet : [INTERNET] Enquête publique

De : lbc17 lbc17 <lbc17julien@hotmail.com>

Date : 08/03/2024 13:41

Pour : pref-participation-public <pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr>

Madame, monsieur

Par ce courriel, je vous indique mon opposition à la réalisation

de l'aire de grand passage des gens du voyages sur la commune de La Jarne.

- L'accès des jarnais jusqu'à la zone commerciale d'Angoulins serait perturbé par une augmentation de la circulation lors de la présence de gens du voyage.
- La réalisation de cette aire de grand passage irait à l'encontre des engagements environnementaux nationaux et locaux en utilisant une importante surface de terre agricole.
- De plus, on sait que cette aire ne serait utilisée que par une petite partie de la communauté des gens du voyage car les familles ne veulent pas cohabiter ensemble, ce qui fait qu'elle ne servirait à rien ou il faudrait des interventions des services de l'État pour régler les conflits.
- Les seuls cas où il y aurait du monde, seraient des rassemblements religieux, cela va à l'encontre des règles de séparation des églises et de l'État.
- Il y a forcément un risque de perte de valeur foncière pour les habitants de la commune.
- Est ce aux habitants de la communauté d'Agglomération de payer alors que ces personnes ne participent pas à notre collectivité par le règlement des impôts. Ces derniers ne payent qu'une somme dérisoire pour l'occupation d'une aire de passage et se permettent d'utiliser l'électricité et surtout l'eau sans aucune restriction, qui est pourtant imposée logiquement à tout citoyen pour le respect de tous dû à la diminution des ressources.
- Contraindre cet accueil n'est pas une solution.

Je vous prie d'agréer mes sentiments les plus respectueux.

Julien.L